

Paris le 5 avril 2020

A Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France

Monsieur le Préfet,

Nos organisations de retraité.e.s CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR d'Île-de-France s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées et pour exiger que des mesures immédiates soient prises. Nos demandes sont d'autant plus pressantes que, après un silence de plusieurs semaines sur la situation des retraités âgés en établissements ou à domicile, la transparence est loin d'être faite sur la réalité des faits, sur le bilan des besoins à satisfaire et sur les mesures prises précisément par les pouvoirs publics.

Une situation qui nous scandalise :

Le 24 mars 2020 Olivier Véran a promis l'envoi de 20 millions de masques dans les hôpitaux et les EHPAD et le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver.

Pourtant les informations qui remontent jour après jour prouvent qu'il n'en est rien.

Aujourd'hui le ministre de la santé annonce le dépistage de l'ensemble des résidents d'un EHPAD au moindre signe de contagion. Nous demandons que l'ensemble des EHPAD bénéficient de ce dépistage et nous souhaitons connaître les instructions données aux établissements. Par ailleurs cette mesure nécessite aussi des moyens de protection en nombre suffisant pour les personnels et pour les résidents. Cela nécessite que masques et gels hydroalcooliques soient fournis de toute urgence. Au regard des incertitudes sur les commandes passées et sur celles qui sont honorées, quelles assurances pouvez-vous nous donner ?

Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite lancent chaque jour des cris d'alarme.

De plus depuis le 13 mars , au lendemain de l'appel à la mobilisation générale du Président de la République , 75 laboratoires publics et leurs 4500 employé.e.s attendent toujours le feu vert des autorités sanitaires pour déployer leurs capacités à produire des tests en quantité industrielle.

Quelles sont les priorités ?

Sauvez des vies humaines est le plus urgent et la production de certains biens matériels peut être différée.

La protection des populations non confinées -sans-abris, sans papiers , demandeurs d'asile relève aussi de l'urgence et la réquisitions des logements vides , la règle.

La protection des populations âgées sur leurs lieux d'habitation ou en EHPAD , des personnes en situation de handicap , en hôpital psychiatrique , celle vitale des aides à domicile et des personnels soignants est urgente. Or dans les **EHPAD, les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne** qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur, légitimement, les saisit. Ils sont désorientés et conscients que si l'épidémie se développe dans les établissements, ce sera et c'est déjà probablement, une **véritable catastrophe**.

Les conditions de vie en EHPAD sont fortement dégradées (solitude des personnes résidentes assignées dans leur chambre, sans visite ni contact, sans plus d'animations, rythme des services et soins ralenti) et les représentants du personnel ne sont ni consultés, ni informés des modifications de l'organisation du travail. Les établissements sont laissés à l'improvisation pour tenter de réduire les effets du confinement. Quelles instructions et quels moyens sont donnés pour permettre d'entretenir des contacts avec la famille, qui ont

souvent un caractère vital ?

Le manque criant de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui aggravé et difficilement soutenable. (Dans un EHPAD des Hauts-de-Seine , le 2 avril une seule infirmière pour la surveillance professionnelle de 37 résident.e.s, dont 11 atteint.e.s du Covid-19, malgré la mobilisation de la réserve sanitaire dans son établissement...et nous pourrions accumuler les exemples .)

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'Etat qui doit garantir la continuité et qualité du service public de santé en priorité.

La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles.

Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ?

Nos revendications sont évidentes :

Dans les EHPAD, mais aussi à l'hôpital, où les protections manquent cruellement, c'est la vie des personnels, de leurs familles, celle des patients, des résidents d'EHPAD, des personnes dépendantes isolées à domicile, qui sont en jeu. Dans certains EHPAD, les masques ne sont mis à disposition que si un cas confirmé de contamination a été détecté.

Il est de votre responsabilité que toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydro alcoolique, gants, masques.... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. C'est une urgence absolue.

Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent toutefois de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants. Être soignant et à la fois source d'épidémie mortelle est évidemment une charge morale impossible à tenir longtemps. Tout doit être mis en œuvre pour que ces personnels travaillent sereinement auprès des personnes dont ils ont la responsabilité. **Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? L'accès gratuit au transport par taxi ?**

Conformément à la loi du 30 juin 2004, nous vous demandons de **garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un **numéro d'urgence** à appeler en cas de besoin et que le **portage de courses, de repas et/ou des médicaments** leur soit bien proposé.

Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le "vivre ensemble", ou le courage du personnel soignant. Il ne suffit pas de les applaudir et de les féliciter, **vous devez d'urgence les protéger.**

Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : des milliers de lits ont été fermés en 20 ans dans les hôpitaux, et les EHPAD connaissent un manque de personnel flagrant que nos organisations n'ont cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques. Des manifestations ont eu lieu devant le siège de la CASVP les 30 janvier et 13 février 2020. Dès 2018 nous avons été aux côtés des personnels des EHPAD et des services à domicile pour soutenir leurs mobilisations et revendications, comme nous avons soutenu celles des personnels hospitaliers dans l'action de manière continue et de plus en plus large depuis un an car les conditions de vie et de santé des personnes retraitées, des personnes vulnérables ou dans le grand âge en dépendent. Aucune réponse à la hauteur des besoins n'est apportée. Pire, au 23 mars , les services du Centre

d'Action Sociale de la Ville de Paris (EHPAD, SPASAD) et les personnels ne disposaient toujours pas de masques FFP2.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat en Île-de-France, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective. Dans plusieurs départements de l'Île de France, des courriers intersyndicaux d'organisations de retraités ont été adressés aux préfets concernés tant sont fortes l'inquiétude, l'incompréhension et les attentes. Notre démarche doit retenir toute votre attention.

Nous vous prions d'agréer monsieur le Préfet l'expression de notre considération.